



Berne, le 31 octobre 2012

Destinataires

Partis politiques

Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux concernés

**Révision totale de la loi du 6 octobre 2006 sur les contributions aux cantons pour l'octroi de bourses et de prêts d'études dans le domaine de la formation du degré tertiaire (loi sur les contributions à la formation):**

**Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil fédéral a chargé aujourd'hui le DFI et le DFE de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de révision totale de la loi sur les contributions à la formation. La révision proposée constitue un contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative sur les bourses d'études déposée le 20 janvier 2012 par l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES).

Le Conseil fédéral vise à créer une meilleure base légale pour encourager l'harmonisation nationale des régimes des bourses d'études dans le degré tertiaire. Il entend ainsi accélérer le processus lancé par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) avec l'adoption, le 18 juin 2009, de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études. Par ailleurs, il propose de répartir la subvention fédérale aux cantons en fonction des prestations effectives de ces derniers.

Vous trouverez le *projet de loi sur les aides à la formation*, le *rapport explicatif* et un *questionnaire*, ainsi que des compléments d'information, sur le site internet du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER, à l'adresse [www.sbf.admin.ch/ausbildungsbeitragsgesetz\\_fr.htm](http://www.sbf.admin.ch/ausbildungsbeitragsgesetz_fr.htm).

La consultation court jusqu'au **14 février 2013**.

Vous pourrez nous faire parvenir votre prise de position par courrier électronique à l'adresse [vernehmmlassung-stipendien@sbf.admin.ch](mailto:vernehmmlassung-stipendien@sbf.admin.ch), ou par la poste (*jusqu'au 31 décembre 2012*: Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER, Domaine Education, Hallwylstrasse 4, 3003 Berne; *à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013*: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Division Education générale et coopération en éducation, Effingerstrasse 27, 3003 Berne).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'intérieur DFI

Alain Berset  
Conseiller fédéral

Département fédéral de l'économie DFE

Johann N. Schneider-Ammann  
Conseiller fédéral



**Documents joints**

- **Projet mis en consultation et rapport explicatif**
- **Liste des destinataires**
- **Questionnaire**